CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le Pacte de Responsabilité annoncé le 14 janvier 2014 s'est traduit par la parution du rapport de l'IGF-IGAS dont les préconisations ont abouti à :

- 1. Prélèvements sur fonds de roulement.
- **2.** Baisse de la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) qui représente en moyenne 30% de la ressource des CCI (sur 3 ans, 1 milliard d'euros de cadeaux aux entreprises).
- 3. Nouvelle classification de grille des emplois (6 ans après la précédente).
- **4.** Abandon/cession des « activités marchandes » jugées non rentables (formation continue, palais des congrès, petits ports...).
- 5. Mutualisation à marche forcée.

Ces mesures sont complétées par les conséquences de la loi NOTRe avec la réduction à 13 CCIR.

Tout ceci aboutit à l'adoption par l'Assemblée Générale des élus le 24 février 2015 d'une « feuille de route », canevas d'une nouvelle réforme du réseau qui reprend en substance le contenu du rapport de l'IGF-IGAS.

La mesure phare est la réduction du nombre de chambres car la recommandation principale est un établissement public unique par région (suppression de 130 chambres sur 150). Pour les agents les conséquences sont :

- Le point d'indice bloqué depuis 5 ans,
- les plans de carrière limités au grand encadrement,
- suppressions de postes,
- non remplacement des départs à la retraite,
- dégradation des conditions de travail, (« toujours plus avec moins ») et risques psychosociaux,
- de nombreux licenciements,
- et à aujourd'hui, près de 2000 départs « volontaires ».

En préambule FO-CCI se prononce contre tout projet de réforme du réseau.

FO CCI développera son activité pour les 2 ans à venir sur les axes suivants :

- **1.** FO interpellera les parlementaires à la suite de son intervention à la MEC (Mission d'Evaluation et de Contrôle) en vue d'obtenir principalement la fin des restrictions budgétaires.
- **2.** Proposition d'un appel à la grève commun avec la CGT et la CGC le 17 novembre lors du vote solennel du budget à l'Assemblée Nationale.
- **3.** FO demande une augmentation générale des salaires avec le point à 5 euros et l'attribution de 20 points mensuels pour les agents qui n'ont pas été augmentés depuis 3 ans.
- **4.** La possibilité pour les agents de candidater sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public). La commission mandate la section fédérale des OSDD afin qu'elle se rapproche de la Fédération des Fonctionnaires (FGF).

- **5.** La Conférence Professionnelle mandate le Secrétaire Général de la Section Fédérale OSDD pour qu'il s'adresse à la Haute Autorité de la Concurrence pour clarifier la notion de « services marchands ».
- **6.** FO mettra tout en œuvre pour lutter contre les licenciements et leurs conséquences.
- 7. FO se prononce pour le maintien des effectifs et la titularisation des CDD.
- **8.** FO demande l'ouverture de réelles négociations sur le plan de formation et la mise en place systématique de Commissions Paritaires de Formation.
- **9.** La Conférence Professionnelle mandate la section fédérale pour vérifier la légalité du nouveau motif de licenciement adoptée par la CFDT et l'UNSA (« licenciement pour refus de mobilité géographique à l'initiative de l'employeur »).
- **10.** FO se battra pour que les Instances Représentatives soient enfin respectées ainsi que les prérogatives des DS et des élus du personnel.
- **11.** FO s'engage à rédiger un plan de développement précis ayant pour perspective les élections professionnelles d'avril 2017. Nous solliciterons le secteur « Développement et Formation » de la Confédération Force Ouvrière.

